

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 02 mars 2023

Le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, le jeudi 02 mars 2023 à 16 heures dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire Monsieur Pierre NASICA

Nombre de conseillers:

En exercice: 7
Présents: 7
Absent : 0
Absent représenté 0
Votants: 7

Conseillers présents:

Pierre NASICA
Josette GRAZIANI
Joseph NASICA
Chantal FRATACCI
Sébastien ROLLES
Jean COLONNA
Jean Marc MANUEL

Conseillers absents: aucun

La secrétaire désignée était : Chantal FRATACCI

ORDRE DU JOUR

-1 Délibération pour la construction et l'équipement d'un FOYER COMMUNAL.

En résumé de la délibération à consulter sur le site de la mairie : **le coût** de la construction de la cuisine et des WC ainsi que leur équipement complet, **sera de 83 438 €.**

Une subvention de 61 658 € devrait être octroyée par la CDC. **Près de 21 780 €** resteront à charge.

-3 Informations du maire sur les affaires en cours.

- Règlement intérieur et convention d'utilisation du FOYER COMMUNAL

Quand la CASSETTA sera opérationnelle (l'idéal serait en juillet 2023), il est indispensable d'avoir un règlement intérieur sur son utilisation et une convention qui devront être signés par la mairie et l'utilisateur. Le maire propose aux membres du conseil de se prononcer sur un projet établi à partir de documents existant dans d'autres communes. Le maire attend les remarques des conseillers pour établir des documents définitifs.

- Demande de subvention pour la CASSETTA

Dès l'enregistrement de la délibération votée aujourd'hui, auprès de la préfecture Le maire et le chef de projet, Jean-Marc Manuel, transmettront une demande de subvention auprès de la CDC afin de pouvoir inscrire cette subvention au budget 2023 qui sera voté le 12 avril.

- FCTVA 2023

Depuis cette année il n'est plus nécessaire de calculer et établir un dossier de demande de FCTVA à inscrire au Budget (celui qui sera voté le 12 avril). C'est fait et versé par la Préfecture.

Pour les dépenses 2021 dont on récupère la TVA en 2023 on a reçu 2 196.33€ en fonctionnement et 5 804.30 en investissement.

- FACTURES D'EAU 2022.

Cette année la DGFIP établit les Avis de Sommes A Payer (ASAP) pour les factures d'eau et les envoies depuis Créteil. La présentation est très différente par rapport à nos factures et risque de surprendre les Pratais. Il faut éviter le paiement par CB qui entraîne des frais pour la commune.

- DONATIONS TERRAINS

Les dossiers de donation des terrains par Nicole Nasica et Jean Colonna, avancent. Josette a eu un rendez-vous avec Maître Castellani le 7 février, à ce sujet. On attend un nouveau projet d'actes.

- Déclaration de travaux

Le 17 février, le maire a enregistré une demande de travaux déposée par Marie-Josée NASICA pour la construction d'une terrasse en bois attenante à sa maison familiale et en aplomb de son terrain. La surface étant de 19.5 m², une simple déclaration suffit.

Le maire l'a envoyé par internet à la DDTM le même jour. Cette dernière a 1 mois pour se prononcer.

- Nouveau Site Internet de la Mairie

Lancement du site de la mairie fait par Chantal le 11 février. Ce site est très bien accueilli par les pratais et sera mis à jour régulièrement. Le maire remercie chaleureusement Chantal pour ce résultat. Dès le lundi 13 février le site Orange a été supprimé, ce qui allègera la facture Orange de 40 € par mois.

- Demande de M. Jean Pierre SIMONI pour la location d'une place de parking devant sa maison :

Le maire présente la demande au conseil, en faisant remarquer que JP Simoni fait référence à un AOT qui signifie Autorisation d'Occupation (du domaine public) **Temporaire**. Ce type d'autorisation n'est pas sans limite de temps. Après débat au sein du conseil : il est décidé de ne pas retenir cette solution d'AOT pour donner suite à cette demande. Cependant, compte tenu du besoin de M. Simoni d'avoir la possibilité de recharger sa voiture électrique depuis sa maison, Jean Colonna va lui proposer de construire un emplacement de parking sur le terrain attenant au parking municipal dont il est propriétaire.

Cette solution convient à l'ensemble des conseillers.

- Chien dangereux

En moins d'une semaine, deux personnes ont été mordues par un chien dans les ruelles du village. Le propriétaire sera contacté par le maire pour lui demander que son chien, devenu dangereux pour la sécurité des personnes (en particulier cet été pour les enfants jouant dans le village), soit attaché ou laissé **libre avec une muselière**.

- Projet commun avec PRATU NOSTRU

Suite à une réunion avec l'association PRATU NOSTRU, le samedi 25 février, il a été décidé de participer au projet de protection de la chapelle ST Ange, en prenant en charge le financement du matériel nécessaire à la clôture des abords de la chapelle. L'association réalisera la mise en place de cette clôture.